

**Réunion du 04 décembre 2020**

**Convocation et affichage du 27 novembre 2020**

**Présents** : HEBERT Françoise, MONDHER Annick, QUONIAM Gilbert, AUDRY Sonia, DAVID Clément, NOLLET Nicolas, VOLETTE Jérôme, VOILLOT Aurore, EL SARAKBY Adib, SAOUT Maelle, LEMERCIER Jacques, FIQUET Laurent, PREVOST Sylvie, DESGRANGES Jean-Louis

**Absents** : BOULANGER Sophie (arrivée à 20h50)

**Procurations** :

**Secrétaire** : QUONIAM Gilbert

**APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06.10.2020**

**Votants 14 Pour 14 Contre 0 Abstention 0**

Madame le maire demande si des délibérations peuvent être rajoutées au conseil municipal

**VENTE POT DE MIEL RUCHES PEDAGOGIQUE**

Madame le Maire propose au conseil municipal :

de voter un tarif de vente unitaire du pot de miel à 2.00 € TTC, décide de vendre la totalité de la récolte de la ruche pédagogique à la Roseraie du Canal

**Votants 14 Pour 14 Contre 0 Abstention 0**

Arrivée de madame BOULANGER Sophie à 20h50

Madame le maire présente le rapport d'enquête de la société SANOFI, elle demande au conseil municipal son avis sur l'épandage d'effluents sur la commune de Sury-aux-Bois.

Le conseil municipal s'interroge sur l'avis à donner concernant ces épandages.

**ENQUETE PUBLIQUE SANOFI**

Depuis 2009, l'usine pharmaceutique Sanofi, à Amilly, est autorisée par la préfecture à épandre ses effluents industriels sur une surface de près de 10.000 hectares, soit environ 180 tonnes d'azote déposées sur une soixantaine de parcelles agricoles entre le Loiret et l'Yonne chaque année.

Suite au retrait du plan d'épandage de plusieurs exploitants agricoles et à la demande de nouveaux exploitants, la société a sollicité le 3 mai 2019 une autorisation concernant la modification de son périmètre d'épandage à la préfecture du Loiret.

La surface sera ramenée à 6.500 hectares environ pour un équivalent de 120 tonnes d'azote. Une enquête publique, est ouverte jusqu'au 23 novembre 2020 pour les communes concernées.

Cette pratique doit permettre d'utiliser l'azote présent dans les déchets de l'industrie. Il s'agit ici de DL-Lysine 50, produit de base de la fabrication de l'Aspégic. Ces effluents sont dits de type III, de synthèse.

L'intérêt pour les industriels est de valoriser un résidu de leur production. Pour les exploitants agricoles, la démarche permet une économie de fertilisants azotés issus du commerce.

L'azote est un nutriment essentiel au cycle de croissance des végétaux, que ce soit, dans ce cas précis, en agriculture intensive, sous forme d'intrants (épandages), même en permaculture (qui utilise plutôt les capacités des plantes fixatrices de l'azote dans l'air, ou l'apport de compost).

L'ensemble du dossier et l'avis sont consultables également sur [www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr).

Le conseil municipal donne son avis défavorable concernant l'épandage de ses effluents industriels sur la commune de Sury-aux-Bois.

**Votants 15 Pour 5 Contre 1 Abstentions 9**

### **APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE CCL 2019**

Madame le Maire présente le rapport de la CCL pour l'année 2019.

Après échanges de vue et questions diverses, le conseil municipal prend acte de ce rapport.

### **APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE CCL SPANC 2019**

Madame le Maire présente le rapport de la CCL SPANC pour l'année 2019.

Après échanges de vue et questions diverses, le conseil municipal prend acte de ce rapport

### **CONVENTION ENTRETIEN VOIRIE COMMUNAUTAIRE**

Considérant l'absence de services techniques communautaires,

Considérant également l'intérêt pour les communes de poursuivre les prestations sur les voiries en raison de leur proximité, tout en recevant une compensation financière du fait du transfert de compétence,

La convention précise:

- Les domaines d'intervention respectifs entre la Communauté de Communes et ses communes membres sur les voiries communautaires ;
- La fréquence des interventions ;

Les modalités de mise à disposition des personnels et des matériels ainsi que les conditions de compensation financière.

La dernière convention approuvée est arrivée à échéance le 31/12/2019. Elle fonctionnait sur la base d'un remboursement forfaitaire des prestations réalisées par les communes. Ces prestations n'ayant pas fait l'objet d'un suivi au cours de l'année écoulée, il est proposé de prolonger la convention d'une année afin de couvrir l'année 2020 et être en mesure de dédommager les communes pour les interventions effectuées au cours de l'année. La nouvelle convention est adoptée pour une durée de 4 ans : **2021-2024**.

**Le conseil municipal décide** de prolonger d'un an la convention initialement signée pour la période 2016-2019 soit jusqu'au 31/12/2020.

**approuve** les termes de la nouvelle convention pour la période **2021-2024**,

Le conseil s'interroge sur le prix de reversement de l'entretien de la voirie.

**autorise** Madame le Maire à signer cette convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**Votants 15 Pour 8 Contre 0 Abstentions 7**

### **Groupement d'intérêt Public Pro Santé Centre Val de Loire centre de santé**

La région Centre Val de Loire a décidé d'amplifier son action en faveur de l'accès aux soins en lançant une plateforme de mobilisation et d'engagement pour une région 100 % santé.

Pour installer un centre de santé sur un territoire, le GIP PRO SANTE recherche des locaux permettant d'accueillir à minima 3 cabinets médicaux et des antennes distantes de moins de 30 mn.

La commune a postulé pour être une de ses antennes distantes,

Le conseil municipal décide de continuer à proposer son bâtiment.

**Votants 15 Pour 15 Contre 0 Abstention 0**

### Mise en place de Rezo Pouce sur le territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne (49 communes) Mise en place de solutions de mobilité

Rezo Pouce propose aux habitants une solution de mobilité alternative dans un contexte rural et péri-urbain où les déplacements sont un véritable enjeu, tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre.

Rezo Pouce est un système d'autostop organisé et sécurisé qui met en relation gratuitement des automobilistes et des autostoppeurs pour de courts trajets du quotidien. Rezo Pouce cible en priorité des publics ne disposant pas de véhicule ou ne pouvant pas conduire (jeunes à partir de 14 ans, personnes âgées, personnes à mobilité réduite...)

La mise en place de Rezo Pouce a pour objectif de :

- Proposer une solution de mobilité en complétant et valorisant les transports existants
- Créer du lien social
- Structurer, organiser et sécuriser l'autostop
- Diminuer l'usage de la voiture individuelle
- Désenclaver les territoires ruraux et désengorger les territoires péri-urbains

Les utilisateurs sont identifiés par une carte personnelle et un macaron conducteur et sont mis en relation directement par les arrêts Rezo Pouce ou par une application numérique. Sur la plateforme internet, les utilisateurs potentiels peuvent consulter l'ensemble des arrêts existants sur la commune.

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne propose d'installer ce dispositif sur les 49 communes. Il prend en charge :

- La recherche de subventions
- L'abonnement à la plateforme
- Les frais d'inscription au service
- L'achat des panneaux
- La promotion et la sensibilisation pour faire connaître l'existence de ce Rezo et inciter les habitants à l'utiliser.
- Les mises en relation avec les partenaires : Conseil Régional Centre Val de Loire, Conseil Départemental du Loiret, Métropole d'Orléans, Enedis, SICAP...

La commune accepte de :

- Participer à ce dispositif Rezo Pouce
- Communiquer sur ce dispositif Rezo Pouce
- Recueillir les inscriptions des utilisateurs
- Signaler des arrêts dans des lieux opportuns et sécurisés après réflexions et échanges avec le PETR
- Positionner les panneaux sur des poteaux existants ou à implanter
- Faire les démarches administratives nécessaires (arrêtés, autorisation de voirie...)
- Entretien des poteaux et panneaux

Le début de la mise en place de l'opération est prévu en novembre 2020, avec un lancement au printemps 2021.

**Votants 15 Pour 14 Contre 0 Abstention 1**

### DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET ASSAINISSEMENT N°1

#### Section d'investissement dépenses

2313	constructions	+ 16 000 00€
1641	Emprunts	- 16 000.00 €

**Votants 15 Pour 15 Contre 0 Abstention 0**

### DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNE N°2

## Section de fonctionnement dépenses

615231 Entretien et réparation voiries

- 12 000 00€

6453 Cotisation aux caisses de retraite

+ 12 000.00 €

**Votants 15 Pour 15 Contre 0 Abstention 0**

## Exécution du budget avant son vote Budget commune 2021

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire dans l'attente du vote du budget 2021 à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2021 soit :

Chapitres 20 Immobilisation incorporelles 1 725 €  
(6 900 €)

Chapitres 21 Acquisitions 7 694.00 €  
(30 776.47 €)

**Votants 15 Pour 15 Contre 0 Abstention 0**

## Exécution du budget avant son vote Budget Assainissement 2021

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire dans l'attente du vote du budget 2021 à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2021 soit :

Chapitres 2313 Immobilisation incorporelles 4 000 €  
(16 000 €)

**Votants 15 Pour 15 Contre 0 Abstention 0**

## DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021

Madame le Maire expose que

La toiture de l'église en ardoises se dégrade depuis plusieurs années.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 117 598.46 € HT. Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR 2021.

Le conseil municipal sollicite une subvention de 94 078.77 € au titre de la DETR, soit 80 % du montant du projet et charge le Maire de toutes les formalités.

Dépenses prévues	HT	Recettes € HT°	HT	%
Travaux	117 598.46 €	DETR	94 078.77 €	80
		Autofinancement	23 519.69 €	20
Total	117 598.46 €	Total	117 598.46 €	

**Votants 15 Pour 14 Contre 1 Abstention 0**

### Compte rendu des commissions :

Animations le bulletin de janvier 2021 est en cours.

Les illuminations de Noël ont été installées

Voirie : travaux RD 909, amendes de police Afin de pouvoir évaluer la vitesse route de Bellegarde, la commune va réemprunter le radar pédagogique de la CCL.

Ecole : ballon d'eau chaude dans le préau

Madame le maire demande au conseil si les travaux de la Brosse Robin peuvent commencer, le conseil donne son accord à l'unanimité.

Le bâtiment 5<sup>ème</sup> classe avec l'aide des parents d'élèves et quelques travaux va devenir une salle d'Arts Plastiques pour les élèves de l'école.

### **AFFAIRES DIVERSES**

Une lettre de la locataire de la Roseraie du canal est lue au conseil municipal, madame BOULANGER va se mettre en contact avec elle pour l'informer des aides dont elle peut prétendre avec la crise sanitaire covid 19.

Le père Noël passera dans le village le samedi 19 décembre à 15h30.

Epareuse ; différents devis, réflexion en cours.

La séance est levée à 22H40

<b>HEBERT Françoise</b>		<b>VOILLOT Aurore</b>	
<b>MONDHER Annick</b>		<b>EL SARAQBY Adib</b>	
<b>QUONIAM Gilbert</b>		<b>SAOUT Maëlle</b>	
<b>AUDRY Sonia</b>		<b>LEMERCIER Jacques</b>	
<b>DAVID Clément</b>		<b>FIQUET Laurent</b>	
<b>BOULANGER Sophie</b>		<b>PREVOST Sylvie</b>	
<b>NOLLET Nicolas</b>		<b>DESGRANGES Jean-Louis</b>	
<b>VOLETTE Jérôme</b>			